CAHIER DES CHARGES

« COMPETITIONS NATIONALES FEDERALES »

Année 2024

****

L'organisation des compétitions nationales fédérales 2024 sera confiée en priorité aux structures labellisées et à celles apportant une aide particulière aux équipes de France.

Les obligations suivantes sont à prendre en compte dans l'élaboration des dossiers de candidature.

Dans le cadre de leur mission respective et avant le début de la compétition, le délégué fédéral et le chef juge vérifieront que les points du cahier des charges définis ci-dessous soient scrupuleusement respectés.

FINANCIER

Spécialités /ou épreuves	Prix
• PA	20 €
• VC Voile Contact à 2 et à 4	21 €
• V Voltige	26 €
• VR Vol Relatif à 4	29 €
• VR Vol Relatif à 8 –FS Free style – FF Free Fly —	31 €
• PSV Pilotage sous Voile	20 €
• W Wingsuit	34 € Performance 31 € Acrobatique
• VH Voltige Handifly	32 € à 4000 m
• PAA Ascensionnel	8 € le vol

Les sauts/vols non réalisés devront être remboursés sans retenue pour frais d'organisation en fin de compétition.

La fédération se réserve le droit de faire évoluer le prix des sauts en fonction de l'augmentation du tarif du carburant ou **des changements opérés par les loueurs d'aéronefs lors du Championnat de France.**

Aucun frais d'inscription, quel qu'il soit, ne doit être demandé aux compétiteurs.

LES FRAIS

La FFP prendra en charge les déplacements et frais de séjour des juges désignés et du staff nécessaire selon les barèmes en cours. Il est demandé à l'organisateur, dans la mesure du possible, lors de la réservation de l'hébergement, de demander l'envoi de la facture à la FFP ou de faire l'avance des frais d'hôtel y compris ceux concernant les repas pris sur le site de la compétition et d'envoyer la facture totale mais détaillée à la FFP afin d'être remboursé dans les meilleurs délais. La note devra être contresignée par le chef juge pour ce qui concerne le collège des juges.

LES RESSAUTS

La prise en charge des ressauts/revols accordés par le directeur de compétition, en accord avec le chef juge, sont repartis comme suit :

- les ressauts ayant pour motif un incident d'ouverture sont à la charge des compétiteurs ;
- les ressauts/revols provoqués par une défaillance des moyens fédéraux mis en œuvre pour la compétition sont à la charge de la Fédération.
- les ressauts/revols dus au vent en P.A. sont à la charge de l'organisateur.
- s'il est fait usage d'une cible gonflable et que des problèmes d'affichage du score en découlent (cible pas assez gonflée ou autre) et/ou que le fonctionnement du matériel fédéral n'est pas mis en cause, les ressauts accordés seront à la charge de l'organisateur. Il appartiendra au chef juge, en concertation avec le représentant fédéral, d'en faire le point.

MOYENS HUMAINS

L'organisateur prévoit les moyens humains nécessaires proportionnés aux moyens matériels mis en place et effectuera les réservations de l'hébergement et de la restauration pour le staff ascensionnel (Treuilleurs, conducteur de quad, starter, chef plate-forme, chauffeur de la navette), si nécessaire l'organisateur se rapprochera du référent technique ascensionnel.

MATÉRIELS

1) Indiquer les aéronefs qui seront mis en place. Ils doivent être suffisants en fonction des épreuves et du nombre de compétiteurs engagés avec le nombre de pilotes adéquats. Pour les disciplines VR / DA, précisez les paramètres de largage de chaque type d'aéronef (vitesse en nœuds, éventuellement ''torque'') et le type d'aéronef affecté à chaque épreuves (VR4 N1 / VR4 N2 / VR8 / FF / FS / VH).

2) Pour l'ascensionnel PAA, les moyens à mettre en place sont les mêmes que ceux des épreuves de PA, avec en plus pour l'organisateur :

   - Prévoir deux treuils dont un double-bobine avec une capacité de 1000 m de ligne pour une épreuve de treuillée
   - Prévoir un quad pour 2 treuils ou deux quad pour 3 treuils
   - Prévoir le nombre adapté et de possibilité de rechange de véhicules tracteurs de puissance minimale de 90 ch si épreuve tracté
   - Prévoir un véhicule de transport des compétiteurs

3) Les moyens de jugement seront à mettre en place selon le tableau ci-après. L'installation se fera sous contrôle du chef juge ou du juge d'épreuve avec l'aide du personnel de la structure.

Spécialité	A fournir par la structure	Fourni par la Fédération
Toutes spécialités	● Une salle décente ventilée (et 2 salles pour les compétitions doublées) d'au moins 20m2 pour les juges avec une alimentation électrique indépendante et protégée, équipé de tables, de chaises et d'un moyen d'occulter les fenêtres (le cas échéant). ● Un abri proportionné au nombre de compétiteurs devra être mise en place aux 2 points de décollage en accord avec le chef de plate-forme. ● Un ordinateur dédié à l'affichage des résultats. ● Une sonorisation d'appel à embarquement en cohérence avec le site. ● Un secrétariat à la disposition du chef juge pour les photocopies et l'élaboration des dossiers de résultats si nécessaire. ● Un photocopieur pouvant assurer les tirages de la compétition (notamment dossier de résultats, tirages s'effectuant en fin de compétition, délais courts à la demande des équipes - compétiteurs). ● Mettre un secrétaire avec ordinateur pour la gestion des tirages sur papier, l'affichage et diffusion des résultats dont la vérification relève du chef juge. ● A l'exception des spécialités jugées en direct ou à partir d'instruments de mesure non vidéo, prévoir la mise en place d'un système de diffusion média (TV ou écran géant et câblage nécessaire - Prise VGA ou HDMI), pour chaque cellule de jugement, accessible à tous les compétiteurs pour la retransmission des sauts pendant le jugement et l'affichage des résultats. ● Une manche à air réglementaire ainsi qu'un anémomètre. ● Un accès Wifi.	● Collège de juges ● Désignation du délégué fédéral ● Coupes et / ou Médailles ● Techniciens fédéraux à la disposition du chef juge assurant la gestion informatique des résultats en vue de présenter des résultats en temps réel (liaison internet indispensable) ● Affichage des résultats définitifs à partir des ordinateurs de la FFP. ● Présence du technicien fédéral et du chef juge au moins un jour avant la compétition. ● Il en va de même pour l'organisation du championnat de France. ● Mise à la disposition des organisateurs, à partir de son matériel, d'un signal vidéo pour la diffusion des images du jugement en cours et des résultats.

PA et Ascensionnel	• Mettre en place une cible réglementaire • Tracer le cercle à 20 m à partir du centre de la cible. • Définir le carré entraîneur et photographes officiels dans le cercle des 20m. • Prévoir la porte de sortie des 20m. • Alimentation électrique protégée et indépendante à la cible. • Moyens d'observation des ouvertures de voiles (binoculaires ou paire de jumelles) • Mettre en place, près de la cible, 2 tables minimum et 10 chaises à disposition des juges P.A. • Prévoir des moyens de tractage/treuillage adéquat pour l'ascensionnel (Cf : MATERIEL – 2)	• Système de mesure électronique, anémomètre, afficheurs de résultats, de vent, manche à air et flamme indiquant la tendance. • Pour l'ascensionnel, AltiGPS enregistreurs
VR / VC / DA /	• Zone protégée facile d'accès pour la capture des images et réservée à cet usage (avec table, chaises et arrivée courant électrique) • Du personnel disponible pendant toute la compétition maîtrisant l'informatique pour copier les sauts en format numérique pour ensuite basculer les fichiers via un réseau local au PC de la cellule de jugement. • 8 planches à roulettes pour le VR	• Matériels de jugement et de duplication des supports média.
Voltige	• Zone protégée pour le caméraman avec alimentation électrique dédiée uniquement à la caméra.	• Vidéo sol, panneaux et matériels de jugement
Pilotage sous Voile	• Plan d'eau et parcours équipés (bouées, lignes, etc.). Panneaux règlementaires pour les Juges. • La mise en place des différents parcours est de la responsabilité de la structure sous la supervision du Chef juge ou des Juges d'épreuve. • Tout moyens prévus dans le règlement de la discipline, y compris 2 caméra numérique avec écran de contrôle et possibilité de zoom pour les portes d'entrée et sortie, 1 pèse personne, etc. • Il doit y avoir la possibilité de pouvoir s'entrainer au moins deux jours avant la compétition. • Moyens de secours adéquats sur place (défibrillateur, poches à glaces, Strapping, etc.)	• Capteurs et moyens de jugement. • Un médecin et si possible (un kiné) sur la/les compétitions
Wingsuit	• Permettre l'entrainement au moins un jour avant la compétition. • Prévoir un moyen de fixer les GPS sur les casques. • Fournir un pèse personne. <u>Epreuve de performance</u> : • Fournir une carte détaillée ou une photographie aérienne de la zone la plus récente possible. • Déterminer les trajectoires de vol en fonction du nombre de compétiteurs par passage et les points de référence au sol correspondants en fonction du vent. Les trajectoires doivent être écartées d'au moins 600m. • Communiquer l'altitude de la DZ aux compétiteurs. • Prévoir un moyen de marquage des combinaisons (collier de serrage en plastique par exemple). • Connexion Internet obligatoire pour le jugement <u>Epreuve acrobatique</u> : • Fournir aux équipes un moyen d'identification indiquant l'équipe et le numéro de la manche qui sera enregistré par le caméraman juste avant la sortie.	• 4 ou 5 GPS type « Flysight » pour les compétiteurs / équipes qui n'en possèdent pas. • Matériels de jugement et de duplication des supports média.

Voltige Handifly	• Coordonner avec les membres de la DTN, le Chef Juge, le Médecin Fédéral, le fonctionnement de la compétition. • Mettre à disposition les locaux accessibles Handi, un véhicule permettant de ramener les personnes qui n'ont pas pu se poser sur le terrain ainsi qu'une cible en gravier.	• Présence de deux membres de la DTN • Médecin et technicien classificateurs (Voir règlement Voltige Handifly) • Matériels de jugement et de duplication des supports média.
Ascensionnel	Idem PA • Un abri proportionné au nombre de compétiteurs devra être mis en place aux 2 points de décollage en accord avec le chef de plate-forme	• Système de mesure électronique, anémomètre, afficheurs de résultats, de vent, manche à air, et flamme indiquant la tendance. • Les personnels nécessaires au fonctionnement des moyens techniques, désignés par la FFP.

L'organisateur s'engage à mettre en place les moyens matériels qui lui sont demandés. Il doit prévenir la FFP dans les meilleurs délais en cas de problème, afin que celle-ci puisse rapidement trouver une solution adaptée. Les frais incombant à cette mise en place, si l'organisateur n'en est pas détenteur, sont entièrement à sa charge.

ORGANISATION

AVANT LA COMPETITION

1) Au moins deux mois avant le début de la compétition, l'organisateur doit fournir à la FFP, un dossier mentionnant les informations concernant la compétition (programme, restauration, hébergements, etc…) qui sera mis en ligne sur le site internet fédéral. L'organisateur doit avoir la capacité d'accueil du nombre de compétiteurs ou proposer un hébergement à tarif réduit à proximité de l'école (gite, camping… maximum 15 minutes) dans la région avec leurs tarifs et les informations concernant la restauration possible sur site. **L'inscription des compétiteurs se fera obligatoirement via le online fédéral.**

2) Pour les compétitions ascensionnel (Coupes et championnats) les organisateurs privilégieront les dates situées juste après celles des compétitions de PAV et pendant la période des vacances scolaires favoriser l'accès aux jeunes compétiteurs.

3) Coordonner avec les entraîneurs nationaux et le chef juge désigné, le fonctionnement de la compétition tel que le personnel à prévoir, etc.

4) Fournir à la FFP un programme de la compétition comprenant les horaires du briefing, du tirage au sort, du début et de fin de la compétition et toutes autres informations utiles.

5) Ces renseignements devront être disponibles sur le site web FFP et sur le site de l'organisateur au moins un mois avant le début de la compétition (en complément du point 1).

6) Préparer l'accueil et le séjour du délégué fédéral, des juges et du personnel technique. L'hébergement sera géré en concertation avec le chef juge dans les limites du tarif fédéral (hôtel/petit déjeuner plafonné à 80 € et repas à 25 €). Ces personnes devront confirmer à l'organisateur et au chef juge leur présence au moins deux semaines avant l'épreuve. L'arrivée des juges et du technicien fédéral sur le site est de la responsabilité du chef juge qui vérifiera avec l'organisateur les possibilités de repas, de transport et d'hébergement les concernant.

7) Prendre contact avec le Chef Juge une fois les inscriptions closes et lui communiquer le nombre d'inscrits afin d'ajuster l'effectif des juges.

LUTTE ANTI DOPAGE

8) Prévoir l'"ESCORTE" en début de compétition en cas de contrôle antidopage (un homme et une femme). Ils auront pour charge d'accompagner le/la compétiteur(trice) contrôlé(e) selon les directives du contrôleur.

RESTAURATION

9) Proposer les repas de midi sur le site, en cohérence avec l'activité sportive durant la totalité des épreuves et jusqu'à la fin de la cérémonie de clôture.

SECOURS

10) Mettre en place, soit une équipe médicalisée (médecin sur place pour PSV, Handi), soit un service de secours (ambulance).

FIN DE COMPETITION - RESULTATS

11) L'original papier des résultats signés par le chef juge et le directeur de compétition doit être envoyé à la FFP sous 48 heures.

DIVERS

12) Indiquer les prestations complémentaires prévues (par exemple : soirée de gala tarif à préciser pour les accompagnants possibles, accès à Internet pour les compétiteurs ...).

13) Veiller à respecter les horaires de fin de compétition et de remise des prix. Afin de ne pas retarder la cérémonie de clôture, privilégier l'invitation des autorités et autres personnes *(s'il y en a)* à la soirée de gala.